Province de Liège
Arrondissement de Waremme
Commune de FAIMES
Code INS : 64076

BUDGET COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2024

RAPPORT DE SYNTHESE

BUDGET EXERCICE 2024 - SERVICE ORDINAIRE

Le budget ordinaire 2024 se présente comme suit :

BUDGET ORDINAIRE		DEPENSES	RECETTES
Exercice propre		6.094.772,29	6.166.972,43
	Boni : 72.200,14		
Exercices antérieurs		-22.625,16	1.120.578,62
	Excédent :1.143.203,78		
Total exercices propres et antérieurs		6.072.147,13	7.287.551,05
Prélèvement		811.482,47	
RESULTAT GENERAL		6.883.629,60	7.287.551,05
	BONI : 403.921,45		

L'exercice propre se clôture avec un boni de 72.200,14 € à l'exercice propre.

A l'issue de l'exercice 2024, le boni global est estimé à 403.921,45 €.
Ce montant tient compte du prélèvement de 811.482,47 € effectué sur le boni des exercices antérieurs afin d'autofinancer certaines dépenses prévues à l'extraordinaire.

ANALYSE DU BUDGET

a) Les Recettes

Les recettes de la commune sont rangées en trois catégories :

Recettes de prestations
Il s'agit des recettes résultant des services rendus par la commune ou de la fourniture de biens ; p.ex. location de bâtiments, organisation de la plaine de jeux, vente de matériaux de voirie...
Recettes de transfert
Cette catégorie comprend les recettes provenant des transferts de revenus ou de certains transferts de capitaux des autres pouvoirs publics, des ménages et des entreprises ; on y trouve, entre autres, les impôts communaux, taxes additionnelles, transfert de revenus du pouvoir central (fonds des communes), contributions aux charges de l'enseignement.
Recettes de la dette
Cette rubrique englobe les recettes provenant des créances ou du patrimoine de la commune c'est-à-dire les intérêts de créances des pouvoirs publics, dividendes ou bénéfices d'exploitation des entreprises publiques...

Le tableau ci-après fait apparaître la répartition des différents crédits de recettes en fonction des catégories définies ci-avant :

	COMPTE 2020	COMPTE 2021	COMPTE 2022	BUDGET APRES MB 2023	BUDGET 2024
Prestation	142.628,89	160.339,40	226.066,08	197.951,94	231.689,20
Transferts	4.635.632,75	4.618.108,61	4.975.487,67	5.751.542,52	5.903.503,74
Dette	26.119,93	26.391,24	29.018,26	29.508,42	31.779,49
Prélèvements	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Total ex propre	**4.804.381,57**	**4.804.839,25**	**5.230.572,01**	**5.979.002,88**	**6.166.972,43**
Ex antérieurs	1.667.556,57	1.652.996,61	1.423.822,74	881.395,81	1.120.578,62
Prélèvements	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Total général	**6.471.938,14**	**6.457.835,86**	**6.654.394,75**	**6.860.398,69**	**7.287.551,05**

Les recettes de prestations concernent principalement la redevance du secteur électricité pour occupation du domaine public : 58.476,54 € et depuis 2021 de la participation des parents dans les repas scolaires : 33.000 €, l'inscription des enfants à l'accueil extrascolaire : 18.000 € et à la plaine de jeux : 15.000 €.

Les recettes de dette proviennent des dividendes versés par RESA qui passent de 26979,49 € à 26.779,49 €

Mais les recettes principales dont dispose la Commune proviennent **des Transferts** :

L'estimation des transferts pour 2024 prévoit une augmentation de 151.961,22 € par rapport à l'estimation du budget 2023.

Cela est dû à l'indexation du Fonds des Communes, dont le calcul tient compte également du taux des additionnels IPP et PRI, ce qui nous permet de bénéficier d'un taux préférentiel.
Il passe de 1.277.287,28 € en 2023 à 1.353.319,88 €, soit + 76.032,60 €.
Nous recevons le versement d'une compensation pour les travailleurs frontaliers luxembourgeois : de 12.973,56 €

Les transferts comprennent surtout, les **taxes et redevances :**

⇒ Les additionnels à l'impôt sur les personnes physiques : 2.232.270,10 €

⇒ Les additionnels au Précompte immobilier : 882.394,67 € (+ 58.758,11 €)

Cependant, du fait que la péréquation du revenu cadastral n'a jamais eu lieu, que celui-ci est basé sur la dernière péréquation effectuée en 1973, le RC est indexé mais nettement inférieur à ce qu'il pourrait être, notamment pour certaines bâtisses anciennes qui ont été aménagées sans nécessité d'obtention de permis d'urbanisme…

⇒ La taxe additionnelle à la taxe automobile : 73.336,55 €

⇒ Les diverses petites taxes communales : 336.359,53 € dont 249.059,53 € de taxes immondices

⇒ Mais les transferts comprennent aussi les subsides :

- *Les subsides APE* : 264.589,49 € (par décret du 10 juin 2021 le Gouvernement a décidé de la pérennisation des emplois créés dans le cadre du dispositif APE – la subvention définitive nous allouée en 2022 s'est élevée à 311.014,61 €. Le CPAS a décidé de reprendre les 16 points APE rétrocédés à la Commune depuis plusieurs années, nous comptons donc 45 points APE (certains emplois précaires étant repris dans le dispositif APE) où la valeur d'un point est de 3.241.15 €. Le calcul subvention tient compte de la réduction de cotisations ONSS. Les subsides APE sont désormais indexés.
- *Maribel social* : 82.905,46 € (100.405,46 €) 52.598,94 € + 30.306,52 €
- *Les subventions de fonctionnement pour l'enseignement* : 236.883,91 € (+ 42.652,96 €)
- La dotation du *Fonds des Communes* : 1.189.332,31 € (qui progresse de 91.445,03 € par rapport à 2022)
- La compensation pour *la forfaitarisation des réductions du précompte immobilier* : 50.754,44 €, identique à l'année précédente

Il s'agit évidemment de **prévisions** de recettes. Les montants inscrits au budget sont ceux qui nous sont communiquées par la Région wallonne pour le Fonds des Communes et désormais également par la Région en ce qui concerne les additionnels au précompte immobilier et à l'impôt des personnes physiques (voir documents repris dans les annexes au budget).

b) Les dépenses

Les dépenses ordinaires sont réparties dans les rubriques suivantes :
Dépenses de personnel
Ce sont les dépenses couvrant les salaires et traitement proprement dits, les contributions patronales à la sécurité sociale, aux caisses de pension, les pensions payées directement par la commune, les assurances contre les accidents de travail...

Dépenses de fonctionnement
Recouvrent l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien des services communaux, à savoir, les achats de biens non durables et de services, les dépenses de fonctionnement administratif, technique, pour les bâtiments, les dépenses de gestion financière…
Dépenses de transfert
Comprennent les transferts de revenus effectués par la commune au profit d'autres organismes du secteur public et vers d'autres secteurs : subsides de fonctionnements à divers organismes : fabriques d'Eglise, CPAS, recette régionale, service d'incendie...
Dépenses de la dette
Ce sont les dépenses couvrant le remboursement de la dette communale.

Evolution des dépenses ordinaires :

	COMPTE 2019	COMPTE 2020	COMPTE 2021	COMPTE 2022	BUDGET APRES MB 2023	BUDGET 2024
Personnel	1.833.927,08	1.849.298,95	1.904.392,08	2.137.859,77	2.532.623,03	2.780.372,27
Fctment	782.298,03	715.787,23	789.606,54	928.467,32	1.308.178,23	1.260.631,93
Transferts	1.206.278,41	1.194.133,45	1.216.237,72	1.158.243,04	1.420.583,26	1.431.310,08
Dette	529.417,87	549.329,84	516.805,95	471.844,71	682.794,62	622.458,01
Prélèvements	0,00	0,00	0,00	300.000,00	0,00	0,00
Total ex propre	**4.351.921,39**	**4.308.549,47**	**4.427.042,29**	**4.996.414,84**	**5.944.179,14**	**6.094.772,29**
Ex antérieurs						
Prélèvements						
Total général						

On le constate directement à la lecture de ce tableau, **les frais de personnel** augmentent.
Pour le budget 2024, nous prévoyons une indexation de 2 % en suivant les recommandations du Bureau de Plan.
L'année 2024 verra l'engagement d'un agent administratif supplémentaire au service travaux-urbanisme.
Pour le service voirie, l'engagement de deux ouvriers saisonniers à raison de 6 mois de prestations à temps plein est reprévu pour 2024.
L'engagement de surveillantes supplémentaires dû à l''augmentation de la population scolaire et afin de respecter les normes imposées par l'O.N.E. en matière d'encadrement des enfants.

La réforme du dispositif APE a supprimé les réductions de cotisations ONSS liées au dispositif APE, celles-ci étant comptées dans le calcul de la subvention.

Les frais **de fonctionnement** sont en augmentation par rapport au compte de l'exercice 2022.

Le passage prochain de la téléphonie sous internet permettra de réduire les coûts et d'améliorer le service à la population, permettant au personnel de mieux gérer les appels.

- ⇒ Certaines sommes sont prévues à l'ordinaire pour des travaux que le service de voirie sera à même de réaliser dans les deux nouveaux immeubles. Des crédits pour le chauffage, l'eau et l'électricité de ces bâtiments sont également inscrits au budget.
- ⇒ Un montant est prévu à l'ordinaire pour couvrir les frais des deux élections prévues en 2024.

- ⇒ Les frais de fonctionnement de l'enseignement augmentent également. Un montant de 40.000,00 € pour l'organisation de classes de neige est prévu pour 2024.
- ⇒ Le poste « culture et loisirs » comprend des crédits pour l'aménagement du bâtiment « Les 3 cloches » pour y accueillir les scouts, quelques frais pour l'aménagement du musée Hubert Krains à Les Waleffes. L'aménagement de la Chapelle de Saives nécessite également des inscriptions budgétaires pour l'année 2024 dont notamment des honoraires d'architecte.

Les frais **de transfert** comprennent principalement :

- ⇒ Les transferts au CPAS restent inchangés pour un montant de 583.059 €.
- ⇒ La contribution communale à la zone de police qui passe de 368.826,40 € au budget initial 2023 à 382.586,03 €.
- ⇒ Néanmoins, grâce à l'intervention de la Province dans les frais de la zone de secours, la participation de la Commune n'augmente que de peu : 93.006,59 € par rapport à 92.532,15 € en 2023.

En ce qui concerne la dette, le montant total des emprunts contractés par la Commune s'élève à 7 874 014,64 € dont 7 448 443,42 € à charge de la Commune.
Le solde à rembourser par la Commune au 1er janvier 2024 s'élève à 4 663 142,66 €. De nouveaux emprunts sont prévus au budget 2024, pour un total de 3.083.607,02 €.

Notre dette est très saine. Le taux d'intérêt moyen est de 2,23 % avec un grand nombre d'emprunts dont le taux d'intérêt se situe sous la barre de 1 %, et plusieurs emprunts aux taux de 0 %... Néanmoins, les taux ont tendance à remonter.

La charge annuelle des emprunts s'élève à 512 863,61 €, et sera portée à 578.615,75 € si tous les emprunts prévus en 2024 se réalisent. A noter que les charges des nouveaux emprunts ne sont comptées qu'à concurrence de 25 % du fait qu'il est peu probable qu'ils se réalisent avant la fin 2023.

BUDGET EXERCICE 2024 - SERVICE EXTRAORDINAIRE

Le service extraordinaire concerne les dépenses d'investissement de la Commune pour des biens ou services durables ou non liés aux travaux quotidiens.

BUDGET ORDINAIRE		DEPENSES	RECETTES
Exercice propre		9.045.743,91	8.000.098,08
	Déficit : 1.045.645,83		
Exercices antérieurs		280.526,29	0,00
	Déficit :		
Total exercices propres et antérieurs		9.326.270,20	8.000.098,08
Prélèvement		0,00	1.326.172,12
RESULTAT GENERAL		9.326.270,20	9.326.270,20
	BONI : 0		

Le programme des investissements prévus au budget 2024 comportent un montant total des investissements prévus s'élève à **9.326.270,20 €**.

- ⇒ Ils seront financés par emprunts à concurrence de 3.083.607,02 € ;
- ⇒ Les subsides espérés s'élèvent à 4.916.491,06 € à quoi il faut ajouter les subsides octroyés dans le cadre du PIC/PIMACI : 514.689,66 € ;
- ⇒ Dès lors, le montant autofinancé par prélèvement de l'ordinaire se monte à 811.482,46 €.

Les investissements prévus à l'exercice 2024 concernent principalement les projets suivants :

- ⇒ Les travaux d'aménagement de la rue Barbe d'Or et du cheminement doux entre Celles et Les Waleffes dans le cadre du PIC/PIMACI. Les projets approuvés par le Conseil communal sont transmis à la Région wallonne pour l'obtention de la promesse de subsides ;
- ⇒ Travaux d'Egouttage prévus Rue Saint-Georges ;
- ⇒ Le projet d'aménagement du « Cœur de village de Les Waleffes » ;
- ⇒ Le projet d'aménagement de « La Motte » à Les Waleffes prévu dans les fiches du PCDR ;
- ⇒ La transformation de l'école sur l'implantation de Les Waleffes, le dossier de subvention PIE (Plan Investissement Exceptionnel de la Fédération Wallonie-Bruxelles) ;
- ⇒ L'éclairage LED des terrains de foot et du tennis ;
- ⇒ L'aménagement du bassin d'orage (travaux subventionnés à concurrence de 80 %, y compris l'acquisition des terrains nécessaires) ;
- ⇒ L'aménagement des bâtiments : travaux prévus pour les corniches du bâtiment de l'Administration et le placement de panneaux pour insonoriser la salle polyvalente, « Les 3 cloches » ; rue de Borlez ; bardage et aménagement intérieur de la salle « La Forge » ;
- ⇒ Aménagements de sécurité routière et via le PCDR des aménagements aux entrées de village « effets de portes » ;

⇒ Pour la voirie : construction d'un nouveau hangar, acquisition de matériel d'équipement.

Le détail de l'ensemble des projets inscrits au budget extraordinaire est détaillé ci-après :

Programme détaillé des investissements – service extraordinaire 2024

Libellé	Total	Emprunt	Subsides	PIC	Prélèvement
	Investissement	Commune		2023-2024	pour FRE
				06089/995-51	060/955-01
Exercice antérieur					
Extension école de Les Waleffes - honoraires - 20200015	275.926,29	275.926,29			
Acquisition Elastique trampoline plaine de jeux Cortil - 20230029	4.600,00				4.600,00
	280.526,29	**275.926,29**	**0,00**	**0,00**	**4.600,00**
Exercice propre					
Acquisition terrain - 20240001	130.000,00	130.000,00			
Acquisition mobilier administration - 20240002	25.000,00				25.000,00
Maintenance et aménagement bâtiment administration - 20240003	40.000,00				40.000,00
Rénovation petit patrimoine - 20240004	30.000,00		22.500,00		7.500,00
Participation parts ECETIA - 202200023	75,00				75,00
Hangar voirie - 20240005	250.000,00	250.000,00		0,00	
Hangar voirie - honoraires-coordination - 20240005	45.375,00	45.375,00			
Aménagement hangar voirie - 20240006	12.500,00				12.500,00
Acquisition petit matériel de voirie - 20240007	30.000,00				30.000,00
Acquisition vélos électriques - Appel à projet Be WaPP - 20240008	12.500,00		8.750,00		3.750,00
Acquisition véhicule voirie - 20240009	80.000,00	80.000,00			
PIC rue Barbe d'Or - 20240010	832.821,23	238.460,36	280.000,00	314.360,87	
Auteur de projet - PIC/PIMACI - 20240010	58.297,49	58.297,49			
PIC cheminement doux entre Celles et Les Waleffes - 20240011	558.715,08	358.386,29		200.328,79	
Auteur de projet - PIC/PIMACI - 20240011	41.641,06	41.641,06			
Entretiens routiers 2024 - 20240012	250.000,00				250.000,00
Réparation taque rue de Huy - 20220012	20.000,00				20.000,00
Honoraires Expertise taque rue de Huy - 20220012	5.000,00				5.000,00
Borne rechargement véhicule électrique Région Wallonne - 20240013	30.000,00		30.000,00		
Aménagement Cœur de Village - 20230013	606.650,94	106.650,94	500.000,00		
Aménagement La Motte Les Waleffes - 20240014	310.788,50	62.157,70	248.630,80		
Aménagements sécurité routière - 20240015	30.000,00		10.000,00		20.000,00
Aménagements Entrées de village - voiries communales - 20240016	524.813,00	224.813,00	300.000,00		
Aménagements Entrées de village - voiries régionales - 20240017	89.117,00	89.117,00			
Acquisition mobilier scolaire - 20240018	10.000,00				10.000,00
Travaux école de Les Waleffes - 20200015	4.187.598,64	963.147,69	3.224.450,95		
Mise en conformité bâtiment rue Warnotte - 20230017	50.000,00				50.000,00
Aménagement Salle La Forge - porte coulissante - 20240019	7.000,00				7.000,00
Acquisition mobilier Oratoire Aineffe - 20240020	10.000,00				10.000,00
Aménagement Salle du Cortil - 20240021	15.000,00				15.000,00
Travaux toiture Salle du Cortil - 20240022	15.000,00				15.000,00
Tracteur tondeuse Cortil - 20240023	25.000,00				25.000,00
Aménagement Bâtiment les 3 Cloches - 20240024	50.000,00	0,00	0,00		50.000,00
Construction d'un puits installations sportives - 20190014	79.244,23		39.622,12		39.622,11

Aménagement éclairage site Cortil - 20240025	319.268,39	159.634,19	159.634,20		
Construction d'un hall omnisport - honoraires - 20220019	20.000,00				20.000,00
Acquisition d'arbres, arbustes et haies- Appel à projet BIO Diversité - 20240026	8.903,00		8.903,00		0,00
Fabrique d'Eglise de Celles - travaux de rénovation - 20230022	3.000,00				3.000,00
Aménagement Bassins d'orage - 20230023	140.000,00		84.000,00		56.000,00
Auteur de projet égouttage - 20240027	20.000,00				20.000,00
Egouttage Rue Saint-Georges - 20240028	65.000,00				65.000,00
Participation AIDE - rue Mignolet - 20170013	6.543,60				6.543,60
Participation AIDE - rue de l'Eglise - 20100012	891,75				891,75
TOTAL exercice propre	**9.045.743,91**	**2.807.680,71**	**4.916.491,06**	**514.689,66**	**806.882,46**
TOTAL Exercices antérieurs	**280.526,29**	**275.926,29**	**0,00**	**0,00**	**4.600,00**
TOTAL	**9.326.270,20**	**3.083.607,00**	**4.916.491,06**	**514.689,66**	**811.482,46**